

Conseil communal de Bulle

Séance du 30 octobre 2017

Murielle Guex, Présidente, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 20h00

Ordre du Jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 26 juin 2017
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 15-2017/2021 – Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires « Commission des finances »
6. Préavis n° 16-2017/2021 – Arrêté d'imposition « Commission d'imposition »
7. Propositions individuelles

1. Appel

Excusés :

Brandt Joëlle

Leuba Christophe

Mermod Claude

Pelet Jean-Daniel

Pilloud Sylvain

Prévitali Daniel

Prévitali Lucien

Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. La majorité absolue sera de 12.

Je remercie la présence de M. Bühler pour la presse et la présence dans le public de M. Lucien Lambercier.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 26 juin 2017

Il y a une erreur au point 11 : Nomination de la Commission de gestion, Michel Consorti est 3^{ème} membre et non en 2^{ème} membre.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2017 est accepté à l'unanimité (23 : oui / 0 : non / 0 : abstention).

3. Communications du bureau du Conseil

Murielle Guex : Concernant les scrutateurs, il n'y aura pas de votation populaire le 26 novembre prochain. En effet, le Conseil fédéral a décidé qu'aucune votation populaire ne serait organisée à cette date. Ce sera pour l'année 2018 soit le dimanche 4 mars. Je vous remercie d'agender cette date. Veuillez déjà prendre note du prochain Conseil qui se déroulera le lundi 18 décembre.

Monsieur Daniel Prévitali m'a demandé si c'était possible de changer le jour du Conseil communal du mois d'octobre étant également le jour de répétition de notre fanfare la Montagnarde. Nous regarderons pour l'année prochaine.

4. Communication de la Municipalité

Jean-Franco Paillard :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Vous allez prendre ce soir une décision quant à nos impôts et plus particulièrement à notre proposition d'augmenter de 3 points, soit de porter le taux communal à 73%.

Nous avons rencontré la commission et en avons longuement parlé. Le but est simple, il s'agit d'augmenter notre marge d'autofinancement et c'est la seule façon. La municipalité a constaté un sérieux décalage entre l'augmentation de la population qui depuis 4 à 5 ans est régulière avec un pic certain depuis la mise en application de la LAT, et les revenus des impôts. Occupés à l'élaboration du projet de budget 2018 qui sera soumis à votre approbation le 18 décembre prochain, nous constatons une légère augmentation des produits liés à l'impôt sur les revenus, mais pas de façon à nous permettre d'amortir notre dette et surtout de pouvoir maintenir des actions visant à l'entretien de notre patrimoine. Il est aussi plus facile de prendre une décision dans le contexte actuel, sans pression mais avec résolution.

Selon le plan de législature 2016 – 2021 du Comité de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), une refonte du système péréquatif intercommunal vaudois est prévue à l'horizon 2021. Pour le Conseil d'Etat, la révision de la péréquation intercommunale doit précéder la redistribution des compensations fédérales liées à la RIEIII.

Tenant compte de cette échéance, la commission a proposé d'établir cet arrêté pour 3 ans, soit pour les années **2018 à 2020**. La Municipalité a salué et accepté cette proposition.

Autre sujet, la Société coopérative des Remontées mécaniques du Balcon du Jura,

avec l'appui des Municipalités de Ste-Croix et de Bullet, a décidé de déclencher son action « T'es Royé » et de la prolonger jusqu'au 15 novembre 2017. Il s'agit aussi de remercier les personnes qui croient à cette opération et convaincre ceux qui hésitent encore à commander cette offre à CHF 99. - (qui inclut un enfant jusqu'à 12 ans).

Après trois hivers compliqués en raison du manque de neige, la situation de la société s'est dégradée et les conseils communaux des deux communes ont décidé de continuer à soutenir un de nos atouts principal, en opérant un prêt de CHF 365'000. —, ainsi qu'en offrant une garantie de déficit de CHF 130'000.- pour les saisons 2016-2017/2017-2018/2018-2019. Il est vrai que depuis la liaison des deux domaines skiables, les communes portent cette coopérative avec un esprit positif. Espérons que le soutien lié à cette action, trouve des adeptes en plaine et dans le canton également.

Je tiens aussi à vous informer que les opérations liées à l'engagement d'un ou d'une secrétaire municipale sont terminées. Au nom de la municipalité, je vous informe de la nomination de Madame Anna-Rita Pétermann, qui est actuellement cheffe de l'administration de la préfecture d'Yverdon. Membre du conseil communal depuis 2012, elle y participe activement. Je tiens encore à préciser que nous avons eu de nombreuses et très bonnes candidatures, ce qui prouve l'attractivité importante de cette profession, de ce rôle, dans une commune de notre taille.

Mme Pétermann commencera le 1^{er} février 2018. Elle sera accompagnée par notre actuelle secrétaire, Madame Martine Thévenaz. Nous reviendrons ultérieurement sur la carrière de Martine qui a débuté à la commune en 1986, remplaçant Madame Camilla Martin. Merci pour cet engagement.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne séance.

Fin de citation

Michel Bornoz :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La procédure des zones réservées va se poursuivre ce mercredi 1^{er} novembre 2017 par la mise à l'enquête publique pour une durée de 30 jours, le plan des dites zones a été approuvé par le SDT après quelques modifications exigées de leur part.

Pour faire court, la totalité des zones constructibles sera donc bloquée pour 5 ans sauf quelques exceptions où des projets sont en cours. Je n'entre pas dans les détails. La Municipalité sera à disposition pour tous renseignements et les plans ainsi que le règlement attendant seront à disposition pour consultations au bureau communal.

Après ce délai d'un mois et le traitement des oppositions, l'ensemble devra être approuvé et validé par le Conseil Communal (1^{ère} séance en 2018... sous réserve).

Aujourd'hui dans le journal 24 heures, des explications des mécanismes de la loi sur la mise en application donnent un bon aperçu de cette situation plus que délicate.

Actuellement, nous avons en cours des procédures de mise à l'enquête pour des modifications de bâtiments ou de nouvelles constructions.

Il faut reconnaître que depuis la votation Weber sur les résidences secondaires et les applications de la LATC, le climat entre les différents partenaires s'est complètement détérioré.

Le droit d'opposition permet d'analyser des situations et si possible de trouver des solutions dans le respect de chacun. Mais force est de constater que ceux, qui hier ont bénéficié et apprécié notre souplesse pour la réalisation de leur projet, sont les premiers à brandir lois, règlements et jurisprudence afin de bloquer les nouvelles réalisations. Alors un peu de fair-play et de savoir-vivre permettront à chacun de vivre en harmonie.

Merci de votre attention.

Fin de citation

Véronique Duvoisin :

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ecole

La rentrée scolaire s'est bien déroulée à Bullet. Comme mentionné lors du dernier Conseil, Mme Aurélie Schreyer a repris l'accompagnement des plus petits du bus à l'école et vis-versa, tout se déroule sans encombre.

J'ai récemment été interpellée par un groupe de parents d'élèves de Bullet et des Rasses, qui m'ont fait part de leurs inquiétudes face à des comportements dangereux de certains élèves, en possession d'objets illicites dans le bus. Un courrier de l'Entente scolaire va être transmis à tous les parents d'élèves qui prennent le bus pour se rendre à Sainte-Croix, afin de les informer et les rendre attentifs sur ce qui se passe. Une séance avec un responsable Travys et une délégation de l'Entente scolaire va également être agendée, afin de régler au mieux ces problèmes.

Concernant « Métiers 3 », les élèves de 9^{ème} année, ainsi que ceux du CPNV et les enfants profitant de l'UAPE, ont investi le nouveau bâtiment dès la rentrée d'août. Comme vous avez pu le voir dans la presse, l'inauguration a eu lieu lundi dernier en présence de la Conseillère d'Etat Cesta Amarelle. Le bâtiment sera ouvert au public le 18 novembre prochain, lors des portes ouvertes du CPNV.

Déchets

La mise en place des nouveaux conteneurs à la déchetterie est satisfaisante. La récolte des déchets verts devra cependant être améliorée, afin de réduire les nuisances que cela provoque en période estivale à cause des odeurs.

La nouvelle signalétique a été mise en place sur les portes de la déchetterie, permettant une utilisation plus claire des lieux.

L'abri à containers situés en dessous des Planets a succombé suite aux forts vents du 14 septembre. Les employés communaux ont fait le nécessaire pour le remettre sur pieds provisoirement, vu qu'il devrait disparaître à court terme si nous arrivons à regrouper tous les containers des Rasses dans un nouvel abri au chemin des Praz-Bûchon. Ce projet, qui avait été enlevé de l'ordre du jour du dernier Conseil, n'est pas abandonné, mais toujours en cours d'étude. Il vous sera représenté certainement en début d'année.

Tourisme

Monsieur Pierre Droz, successeur de Mme Faesch a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} septembre. Monsieur Droz est un homme dynamique et à l'écoute de notre région. Les premiers contacts ont été plus que satisfaisant et nous nous réjouissons de collaborer avec lui dans le futur.

Forêts

Depuis la rentrée d'août, nous avons un nouvel apprenti bûcheron en la personne de Lucien Perrier.

Avec la construction du nouvel hangar, les bûcherons ont préparé moins de bois.

Deux coupes sur pâturages ont été effectuées et les travaux avec le processeur, suite aux martelages, sont terminés.

Je vous remercie de votre attention.

Fin de citation.

Serge Gander

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Concernant mes dicastères :

Pâturage du Chasseron

En raison du manque d'herbe cette fin de saison, la descente a eu lieu le mercredi 27 septembre, soit quelques jours plus tôt qu'habituellement.

Chalet des Avattes

Les travaux ont bien avancé, je remercie les entreprises pour leur engagement. Il faut dire que la météo a bien arrangé les choses !

Un bémol cependant : l'état des chevrons, par endroit catastrophique, surtout côté nord. Ce sont 27 chevrons qui ont dû être changés ! Une grande partie du toit était recouverte de 2 couches de lambris, sans aucune ventilation. Lors du démontage, malgré l'été sec que nous avons vécu cette année, de l'eau était présente entre les 2 couches.

Les 2 passages canadiens ont été refaits à neuf : afin de ne pas devoir ouvrir la route, nous sommes passés comme prévu avec la conduite de raccordement aux eaux usées à l'intérieur de celui qui se trouve directement en-dessous du chalet. D'un commun accord avec le responsable des travaux de la Commune, M. René Guex, il a été décidé de souder les « rails » aux traverses (travail effectué par le personnel Communal), afin de pouvoir à l'avenir lorsqu'il faudra vider les canadiens, directement soulever l'ensemble rails-traverses à l'aide d'une sangle et ainsi effectuer le travail à l'aide d'une rétro au lieu de le faire à la pelle. Malheureusement lors du démontage, il s'est avéré que le pourtour bétonné de ces canadiens était totalement fendu et branlant, d'où la décision de tout refaire à neuf.

Le coût supplémentaire (env. CHF 5000.-) de ces travaux sera pris en charge par le compte « Routes et Chemins ».

Eglise

Concernant les joints défectueux, l'entrepreneur a refait comme prévu les joints des soubassements. Il nous a fait parvenir un rapport d'analyse de son fournisseur de ciment, qui atteste que le problème vient bel et bien des mûrs qui sont plein d'eau et que l'entreprise (son client...) n'a pas commis d'erreur.

De notre côté, nous avons percé quelques trous au bas des murs intérieurs de la cage d'escaliers et au local du feu : aucune trace d'eau ou d'humidité n'a été constatée ! C'est pourquoi nous allons demander à notre tour l'avis d'un expert, mais neutre cette fois !

Grande Salle

Un service et contrôle de l'éclairage de la scène a été effectué et s'est avéré nécessaire car rien n'avait été fait depuis son installation. Des représentants des différentes sociétés locales et le concierge ont reçu quelques explications quant à l'utilisation de ce matériel.

Chauffage au collège

Suite à une panne due à un objet indésirable qui a bloqué la vis d'amenée des plaquettes à la chaudière, il a été décidé de poser un système d'alarme par SMS.

Ainsi le concierge serait directement averti si un problème devait être détecté, évitant ainsi de ne s'en apercevoir qu'une fois que les locataires constatent qu'ils ont froid et que le chauffage est arrêté.

Merci de votre attention et bonne soirée.

Fin de citation.

Daniel Oguey :

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais tout d'abord vous résumer le Conseil intercommunal de l'ACRG du 4 octobre 2017 : Le président du Conseil, Cédric Meyrat démissionne de sa fonction au 31 mars 2018.

Le vice-président devra procéder pour le prochain Conseil et il faudra trouver un nouveau Président.

Tous les budgets (santé, sécurité au travail, surveillance des chantiers, eau) sont acceptés à l'unanimité.

Pour le préavis concernant l'étude d'amenée d'eau à la nouvelle Censière, la Commission de gestion trouve l'étude justifiée. Toutefois, sachant que les bureaux d'étude (RWB et Montanum) ont déjà fait des études à ce sujet et qu'elles sont payées, le syndic de Provence a demandé de ne pas entrer en matière avant d'avoir des précisions des bureaux d'étude. Suite à ces discussions, le comité a retiré le préavis pour le compléter.

La Constitution de la nouvelle ORPC a été faite le 21 septembre. Le CODIR a été nommé et son président est M. Lunardi. Le vice-président du Conseil intercommunal est Claude Roulet. Votre serviteur a été nommé à la commission de gestion - finance.

En réponse à Mme Florence Paillard, je me suis renseigné au sujet du défibrillateur installé devant le garage de Sainte-Croix. Il s'agit de la société Almas Industries qui a installé cet appareil avec l'accord du propriétaire du garage. La Commune de Sainte-Croix n'était pas informée.

Les travaux du séparatif EU/EC aux Rasses sont terminés, à notre satisfaction avec un très bon boulot de l'entreprise de génie civil. Derrière chez Lassueur, le déversoir d'orage a été posé en fin de semaine passée. La descente à côté de Stéphane Champod a été faite. Profitant de ces travaux et du chantier Bematech, nous avons tiré une conduite EU et une EC depuis l'ancienne cure pour se raccorder à côté du

déversoir d'orage. La suite des travaux devra se dérouler l'année prochaine, sur la partie Grande-Salle -Fouetteley - Dérupe, avec un préavis complémentaire.

Aux Rasses, nous avons eu cet été une Xème fuite sur notre conduite d'eau potable. Au vu de l'état de la conduite, nous avons décidé de la remplacer sur une cinquantaine de mètres. Le drainage bordant la route du Chasseron a été refait.

L'installation de l'UV au réservoir des Henriolles est faite. La mise en route du système a été faite vendredi passé. Tout fonctionne bien à notre satisfaction.

Les modifications des régimes de circulation (suppression des priorités de droite) ont été réalisées. Une nouvelle bande piétonne a été tracée sur la route de Mauborget. Comme vous l'avez remarqué, les bandes de comptage ont été installées afin de pouvoir faire une comparaison d'avant et après les modifications. Suite à ces modifications, nous avons eu plusieurs interpellations concernant la vitesse des véhicules. Une pétition circule pour demander l'abaissement de la vitesse. Une autre pétition est arrivée et elle demande de limiter la vitesse à 30 km/h et l'installation de chicanes sur le chemin du Lago. Tout cela fera l'objet d'une étude détaillée de la circulation sur le territoire communal en collaboration avec les services du Voyer sans lequel nous ne pouvons rien faire. Une séance d'information publique sera organisée afin de répondre à l'ensemble des pétitionnaires.

Je vous remercie de votre attention.

Fin de citation.

5. **Préavis n° 15-2017** – Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires « Commission des finances »

Murielle Guex donne la parole à M. Olivier Chablaix de la Commission des finances pour la lecture du rapport du préavis n° 15-2017 :

RAPPORT

Au Conseil Communal de Bulet

De la Commission des Finances, chargée de l'examen du préavis municipal

N° 15-2017

Modification du règlement intercommunal sur la taxe de séjour

Rapporteur : M. Olivier Chablaix
Membres : Mme Anna-Rita Petermann
Mme Fanny Tinguely
M. Patrick Aubort

M. Marcel Champod

M. Alexandre Genoud

M. Louis Thévenaz

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 afin de se prononcer sur le préavis susmentionné. Nous remercions Monsieur le Syndic, Jean-Franco Paillard, ainsi que les Municipaux, Véronique Duvoisin et Daniel Oguey, pour les explications et renseignements fournis lors de cette séance.

Historique

Jusqu'en 2007, les taxes de séjour cantonales (~ CHF 30'000.-) et communales (~ CHF 36'000.-) étaient perçues par la Commune pour un montant total avoisinant CHF 66'000.- pour 2006. Sur la part lui revenant, le canton ristournait 35% soit environ CHF 10'000.- à la Commune de perception.

Pour ce qui est de la Commune de Bullet, en 2006, elle versait le 75 % de l'ensemble des taxes et ristournes à l'Association Intercommunale à Buts Multiples des Communes du Balcon du Jura, soit approximativement CHF 35'000.-. Le solde de la taxe de séjour, soit 25 % (~ CHF 11'000.-), était à disposition de la Municipalité pour une participation aux projets touristiques communaux.

Dès 2008, la Municipalité a adapté les taxes de séjour de la manière suggérée par le canton de Vaud. Elle a également modifié la clé de répartition en attribuant 40 % du produit de la taxe de séjour aux projets touristiques locaux, et 60 % à l'AIBJV. Sur la base des comptes 2006, le montant à disposition de la Municipalité se montait approximativement à CHF 26'000.-.

Il faut toutefois relever que la Société de développement se verra allouer une partie du produit touristique en fonction des projets présentés.

Situation en 2017, l'association AIBJV a été dissoute. Les taxes n'ont pas été modifiées et le montant encaissé est resté plus ou moins le même.

La répartition a été modifiée de la manière suivante :

- 1) La commune encaisse les taxes et garde 10% du total pour les frais engendrés pour l'encaissement de la taxe.

2) Le solde est réparti de la manière suivante :

- 60% versé à l'Office du Tourisme d'Yverdon Région ;
- 40% restants sont à disposition de la Commune de Bullet, qui verse chaque année à la Société de Développement de la Commune de Bullet CHF 10'000. --;
- Le solde restant est à disposition de la Municipalité et doit obligatoirement servir à l'encouragement du développement touristique de la Commune.

La volonté de l'Office Tourisme Yverdon Région est que toutes les communes faisant partie de cet office aient le même règlement.

Pour notre région, cette adaptation des barèmes permettrait ainsi à toutes les Communes concernées d'avoir plus de moyens pour la promotion touristique.

Incidences

Nous avons remarqué que le nouveau règlement apporte peu de modifications mis à part l'ajustement de la taxe qui n'avait pas été modifiée depuis 2007.

Néanmoins, nous sommes surpris que la répartition n'apparaisse pas dans le nouveau règlement laissant le libre choix à chaque Commune de pratiquer comme elle l'entend.

Vœux de la Commission des finances

Nous pensons qu'il est important de garder la répartition comme elle a été faite jusqu'à ce jour, afin de préserver de bonnes relations avec notre office du tourisme régional.

La Commune est seule à encaisser les taxes de séjour, ceci afin de garder la proximité.

Elle garde le 10% du total encaissé pour les frais engendrés pour l'encaissement de cette taxe.

Le solde est réparti de la manière suivante :

- 60% versé à l'Office du Tourisme d'Yverdon Région ;
- 40% reste à la Commune de Bullet qui verse chaque année au minimum CHF 10'000. -- à la Société de Développement de la Commune de Bullet ;
- Le solde restant doit obligatoirement servir à l'encouragement du développement touristique sur la Commune.

Il est précisé que toute modification, par la Municipalité, de cette répartition devra faire l'objet d'une demande au Conseil communal.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Vu le préavis Municipal n° 15-2017, modification du règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier le dit préavis et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

D'adopter le nouveau règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

Murielle Guex : La Municipalité est-elle d'accord avec les vœux de la Commission des finances ?

Jean-Franco Paillard : Oui nous sommes tout à fait d'accord avec les remarques de la Commission, un certain montant doit être transmis à la Société de développement.

La Présidente ouvre la discussion :

Anouck Bernardi : Je pense au chalet de la nature aux Cluds dont je m'occupe, je trouve que la différence de taxe est grande, elle passe de CHF 1.30 à CHF 2.00 la nuit. La population ne voudra plus venir suite à cette taxe. Aurait-t-il la possibilité d'avoir des entrées gratuites ou réduction pour des activités touristiques pour compenser cette hausse ?

Jean-Franco Paillard : Actuellement pour Bullet, les tarifs sont vraiment bas, nous ne sommes vraiment pas très élevés par rapport au reste du canton, donc je pense que la différence n'est pas grande.

Véronique Duvoisin : Je tiens à préciser que les CHF 2.- sont uniquement pour les adultes, les enfants ne paient rien. De plus, je regarde avec l'Office du tourisme si nous pouvons trouver des passes « Free Access » (déduction pour des musées ou activités diverses sur le Balcon du Jura vaudois) pour compenser ces hausses. D'autre part, je vous informe que les personnes qui vont en auberge ou à l'hôtel paient CHF 3.- la nuit.

Olivier Chablaix : Pour répondre à Mme Anouck Bernardi, ce qui a incité la Commission d'accepter ce règlement, c'est que nous soyons tous à la même avec les autres Communes du Nord vaudois et d'avoir ainsi la même politique.

Marcel Champod : Peut-on donner la répartition du solde ? Comment se fait-il que la répartition n'apparaisse pas dans le règlement ?

Jean-Franco Paillard : Il y a actuellement 7 partenaires et ensemble nous finançons de la publicité (brochure, etc.), la région du Balcon du Jura cotise environ CHF 260'000. /an. Le nouveau règlement de l'ADNV a décidé de garder le 40% pour des projets liés au tourisme. Le règlement reste identique avec les autres Communes.

Anouck Bernardi : Quelle est l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement ?

Jean-Franco Paillard : Au 1^{er} janvier 2018.

La Présidente ferme la discussion. Nous passons au vote.

Le préavis n° 15-2017 –Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires « Commission des finances » est accepté (22 : oui / 0 : non / 1 : abstention).

6. **Préavis n° 16-2017** – Arrêté d'imposition « Commission d'imposition »

Murielle Guex donne la parole à Mme Kelita Paillard de la Commission d'imposition pour la lecture du rapport du préavis n° 16-2017 :

RAPPORT

Au Conseil communal de Bullet

de la Commission d'imposition chargée d'examiner le préavis No 16-2017

Arrêté d'imposition pour les années 2018 et 2019

Rapporteur : Kelita Paillard

Membres : Florence Paillard, Fanny Tinguely, Daniel Prévitali, Rudolf Widmer, Florent Thévenaz suppl.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'Art. 38 du règlement du Conseil communal approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité en date du 4 octobre 2016, une Commission est chargée de l'examen de l'arrêté d'imposition. À ce sujet les dispositions de l'article 33 de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956, imposent aux communes de présenter le projet d'arrêté pour le 30 octobre 2017.

Ainsi, répondant à l'invitation de la Municipalité, la Commission s'est réunie le lundi 23 octobre à la salle Bertha Bonnet où elle a rencontré une délégation de la Municipalité emmenée par le syndic, Jean-Franco Paillard, en charge de ce dossier.

En préambule, le syndic nous fait un bref historique sur l'évolution de notre impôt et sur celui du canton. Ainsi en **2008**, le taux communal était de **74%** auquel se rajoute l'impôt cantonal de 151.50% ce qui représente au cumul 225.50%. **En 2011**, l'impôt communal est ramené à **68%** grâce à la révision de la péréquation mais aussi en raison de la nouvelle répartition de la facture sociale. Le canton quant à lui augmente l'impôt à 157.50 (+6%), soit au cumul 225.50%. **En 2012**, la réforme policière entre en vigueur et le taux communal reprend 2 points pour passer à **70%**, alors que le canton ramène le taux à 154,50% (-3%), pour un total de 224.50%. Cette situation n'a plus évolué jusqu'à cette proposition d'augmenter de 3 points pour passer à **73 %** + 154.50 pour le canton, soit au total 227,50 %.

Pour rester dans le chapitre des impôts, dans le préavis, quelques exemples nous montrent qu'un taux à **73 %** reste encore dans les normes pour notre région. En comparant l'ensemble des communes par district, il s'avère qu'il existe beaucoup de disparités.

Maintenant, pourquoi augmenter quand les comptes s'équilibrent. Cette question a été posée à l'exécutif. La Municipalité confirme les propos tenus dans son préavis N° 16-2017, à savoir, dans un premier temps, la nécessité d'augmenter la marge d'autofinancement ce qui permettra d'avoir moins souvent recours à l'emprunt et aussi d'amortir la dette. Le Syndic, relève que la décision a été prise, car même si la population évolue comme le montre les éléments du rapport, les revenus liés aux impôts sont plus lents à évoluer. Le plan d'investissement version corrigée, montre que des efforts sont entrepris pour limiter les investissements.

De plus, il faut relever que l'effort demandé à la population reste moindre et est en relation avec les revenus imposables. L'influence pour les contribuables, pour le plus grand nombre (40) se situe dans la tranche CHF 30'000 – CHF 40'000, ce qui représente une augmentation annuelle de CHF 65,83. L'augmentation liée à ces trois points représentera CHF 43'000.-. À cela et c'est aussi important, s'ajoutera les effets de la péréquation. On parle de CHF 30'000.--. Ainsi la marge d'autofinancement prévisionnelle devrait se situer à CHF 354'000.- (+CHF 73'000.-), permettant de supporter et de financer les projets.

La Commission a décidé à l'unanimité de suivre la Municipalité en acceptant d'augmenter l'impôt communal mais pour 3 ans soit de 2018 à 2020 au taux de **73 %** au lieu des 2 années proposées. Cette décision correspond à la révision de la péréquation qui aura lieu en 2021 et dont les éléments seront connus en 2020.

Le fait d'augmenter le taux d'imposition pour ces trois prochaines années ne signifie pas qu'on ne puisse pas le réadapter dans un proche avenir si la situation le nécessitait. L'UCV propose d'optimiser la péréquation jusqu'à sa réforme en 2021.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

- Vu le préavis N° 16-2017, concernant l'arrêté d'imposition 2018 – 2019
- Oûi le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- D'établir un arrêté d'imposition pour les années **2018 à 2020**
- D'augmenter le taux communal à **73 %** de l'impôt cantonal de base
- De reconduire au surplus les autres éléments de l'arrêté d'imposition pour les années 2018 à 2020.

Murielle Guex : La Municipalité est-elle d'accord avec les conclusions de la Commission ?

Jean-Franco Paillard : Oui tout à fait, nous nous rallions aux conclusions de la Commission.

La Présidente ouvre la discussion :

Evelyne Chablaix : Je ne suis pas d'accord avec cette augmentation, nous augmentons déjà la taxe ordure et l'assurance maladie.

Jean-Franco Paillard : Nous prenons bonne note de cette remarque. Cette augmentation est importante car la marge d'autofinancement n'évolue pas, nous n'allons pas attendre d'être au fond pour augmenter de 4-5 points par la suite.

Pascal Jaccard : Pour essayer de bien comprendre le système, ce que j'aimerais savoir est si la facture sociale, la réforme policière ainsi que le trafic rentre dans les CHF 73'000.- ?

Jean-Franco Paillard : Non, les 3 objets ne font pas partie de la marge d'autofinancement.

Rudolf Widmer : Je souhaiterais apporter quelques précisions sur la décision de la commission. Avec le règlement de la péréquation, ce qui est important n'est pas de payer plus d'impôt mais d'avoir plus de péréquation. En effet, l'augmentation des impôts permet l'augmentation du retour de la péréquation.

Marcel Champod : Je suis surpris que la Municipalité ainsi que la Commission change d'une année à l'autre puisque l'année dernière le taux restait à 70% et il y a une augmentation de 3 points d'impôts. De plus, nous avons fait attention aux différents

projets notamment le hangar à plaquette, les taxes ordures, je me demande ce que l'Etat va nous réclamer en 2021 avec toutes ces augmentations.

Jean-Franco Paillard : Il y a une diminution du plan d'investissement, le but est de voir l'évolution du contribuable, pas le plan d'investissement. Le but est d'augmenter la marge d'autofinancement qui permettrait d'amortir et de financer les différents projets.

Serge Gander : L'augmentation des impôts doit faire face à des frais d'entretiens qui ont été reportés d'années en années. L'assainissement des eaux du Riaux est un ultimatum du canton, la rénovation du toit du Chalet des Avattes et la rénovation de l'Eglise. Il serait bien de profiter durant 3 ans de la péréquation.

Michel Bornoz : Le mécanisme de la péréquation est subtil : si pour l'année 2018, le taux moyen de l'ensemble des Communes vaudoises augmente de quelques points et que notre Commune reste au statu quo, nous serons pénalisés, avec cette augmentation, nous limitons ce risque, sans oublier l'augmentation réelle des rentrées fiscales (comme indiqué dans le préavis).

Rudolf Widmer : La Commission n'avait pas voulu d'augmentation l'an dernier. C'est vrai que lorsque l'on parle d'augmentation d'impôts, cela fait peur mais c'est un montant de CHF 65.-/ an pour la plupart qui nous permettrait d'avoir CHF 75'000. -- de retour dans la Commune.

Olivier Chablaix : Le canton de Vaud sera à 154.50% jusqu'en 2020.

Jean-Franco Paillard : Nous devons faire en sorte de maintenir les taux jusqu'en 2020. C'est ce qui se passe dans l'historique de cette Commission. Nous avons envie de ne plus avoir recours à l'emprunt et amortir notre endettement de façon modeste et freiner cette croissance.

La Présidente ferme la discussion. Nous passons au vote.

Préavis n° 16-2017 – Arrêté d'imposition – « Commission d'imposition » est accepté à la majorité (14 : oui / 4 : non / 5 : abstention).

7. Propositions individuelles

La Présidente ouvre la discussion

Anouck Bernardi : Concernant le fauchage des deux Charrières, est-ce qu'il sera toujours sous-traité ?

Serge Gander : La Commune n'est malheureusement pas équipée d'épareuse, nous avons reçu des remarques lorsque nous avons fauché avec une auto-faucheuse parce qu'il restait trop d'herbe sur les bords des ruelles. De plus, je pense que les employés communaux ont beaucoup de travail à faire.

Anouck Bernardi : M. Daniel Oguey a parlé des bandes sur les routes qui ont été refaites, je pense à celles de la Route de Sainte-Croix qui se sont effacées, est-ce que vous

voulez les refaire ?

Daniel Oguey : Nous en prenons bonne note.

Marcel Champod : Je rends attentif la Municipalité que lors de la délivrance des permis de construire, il faut tenir compte des difficultés de déneigement et bien évaluer cette problématique.

Michel Borno : Nous pensons que les projets privés de construction de parkings ou autres sont adaptés à un déneigement parfois difficile, mais tout relatif vu la période souvent très courte.

Marcel Champod : Nous faisons abstraction des accès privés mais demande que la Grande Charrière et les autres chemins soient déneigés jusqu'à 22h00.

Murielle Guex : nous prenons bonne note de cette remarque.

Louis Thévenaz : A quoi en sommes-nous concernant la place du village ?

Jean-Franco Paillard : C'est toujours en attente et nous n'avons pas de zones réservées.

Michel Borno : Nous avons tout intérêt à la garder en réserve par rapport à la nouvelle loi.


Louis Thévenaz : A quoi en est la reprise du restaurant des Planets ?

Jean-Franco Paillard : Nous avons des offres en cours et il y a une annonce qui est parue dans les journaux, le délai est au 01.12 et nous allons voir les candidats solvables. À l'heure actuelle, nous arrivons à couvrir les charges avec Mme Fabienne Estoppey.

La Présidente ferme la discussion.

Pour terminer, la Présidente tiens encore à remercier les conseillères et conseillers de leur présence ainsi que pour le travail que chacun a accompli pour cette séance. Elle nous souhaite un bon retour dans nos foyers. La séance est levée.

Séance levée à 21h15

Au nom du Conseil communal
La Présidente La Secrétaire

Murielle Guex* Fanny Tinguely
